

RÈGLEMENT GARDERIE 2024/2025

IMPORTANT : Les parents doivent impérativement prendre connaissance du présent règlement.

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame des Essarts.

L'entrée à la garderie se situe rue Jules Ferry.

GESTION :

La gestion de la garderie est organisée par l'OGEC.
Le chef d'établissement est responsable du fonctionnement.

HORAIRES :

Matin : 7H-8H45 **Soir** : 16h30-18H45.



INSCRIPTION :

- Tous les enfants scolarisés à l'école Notre Dame peuvent être accueillis à la Garderie.
- Pour signifier la présence de votre enfant en Garderie le soir, vous devez accrocher un badge rouge à son cartable. Le premier badge est gratuit. S'il est cassé ou perdu, il sera facturé au coût réel, c'est-à-dire 2,60 €. Vous devez en faire la demande à l'adresse mail suivante :

secretariat@lesessarts-notredame.fr

- Lorsque l'enfant change d'école ou va au collège, le badge doit être restitué.

LES TARIFS :

	HORAIRES	TARIFS
MATIN	7h-8h45	0,65€ le quart d'heure
SOIR	Goûter*	0,60€
	16h30-18h45	0,65€ le quart d'heure

***Le Goûter sera obligatoirement facturé pour chaque enfant présent à 16h30.**

Une réduction de 50%, pour le 3^{ème} enfant, est effectuée lorsque 3 enfants d'une même famille utilisent simultanément la Garderie.

Un prélèvement automatique est effectué le 10 de chaque mois. Un relevé mensuel est adressé récapitulatif le nombre de 1/4H (matin et soir) et le nombre de goûters.

LES RETARDS :

- Tout dépassement d'horaires donne lieu à un courrier d'avertissement et à une majoration tarifaire de 5€ le quart d'heure par enfant.

- Les dépassements de plus de 5 minutes pourront entraîner un refus d'accueil de l'enfant pendant un mois de période scolaire.

- Pour prévenir en cas de retard : 06 64 84 52 68

Applicable au 1^{er} janvier 2024

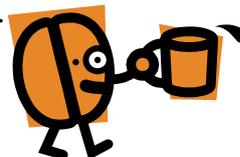
ALIMENTATION :

- possibilité de prendre le **petit-déjeuner jusqu'à 7H45 (fourni par les parents).**

Possibilité de faire chauffer une boisson.

- le soir, un **goûter** est servi aux enfants présents à 16h30.

- prévoir un **gobelet** marqué au nom et au prénom de l'enfant.



ENTRÉES ET SORTIES :

- Pour entrer dans la Garderie, il faut déclencher la sonnette située sous le porche de l'entrée. Un personnel de la Garderie déclenche l'ouverture de la porte à distance.

- À l'arrivée le matin et au départ de l'enfant le soir, il faut scanner le badge accroché au cartable de l'enfant avec la douchette prévue à cet effet.

- Les enfants sont **sous la responsabilité de la garderie** le matin à partir de leur heure d'arrivée et le soir jusqu'à leur heure de départ.

- Les enfants ne doivent en aucun cas retourner seul dans leur classe pour y chercher un oubli. Ils doivent **obligatoirement** être accompagnés d'un responsable de la Garderie.

- Les enfants ne seront remis qu'à la personne « Responsable Légale » ou aux personnes désignées.



DEVOIRS :

Les enfants peuvent faire leurs devoirs à la garderie. Le personnel de la garderie assure **une surveillance** et non une aide aux devoirs.

MATÉRIEL :

Les enfants doivent respecter le matériel et les jouets. Si une dégradation volontaire est constatée, la réparation sera évaluée et une facture sera adressée à la famille.

COMPORTEMENT :

Le règlement intérieur de l'école s'applique en Garderie.